



New York, 24 juin 2011

## **Adhésion de la Tunisie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale**

### **Déclaration de S.E. l'Ambassadeur Christian Wenaweser, président de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale**

La Cour pénale internationale est heureuse d'accueillir la Tunisie comme premier état nord-africain, quatrième membre de la Ligue arabe et 116<sup>e</sup> état partie au Statut de Rome.

La ratification de ce document fondateur de la Cour pénale internationale est désormais symbolique de l'engagement des états envers la primauté du droit et la lutte contre l'impunité. La Cour pénale internationale se félicite du fait que la Tunisie ait décidé d'envoyer ce message clair, expression d'un avenir ancré dans la primauté du droit face aux crimes les plus graves du droit international : génocide, crimes de guerre, crimes de lèse-humanité et agression.

L'adhésion de la Tunisie au Statut de Rome, aboutissement des transformations opérées par le « printemps arabe », qui a germé en Tunisie, témoigne de la soif des peuples partout au monde pour des sociétés fondées sur des règles claires et le principe de l'égalité devant la loi.

La Cour pénale internationale espère que d'autres pays suivront bientôt la voie tracée aujourd'hui par la Tunisie.

---